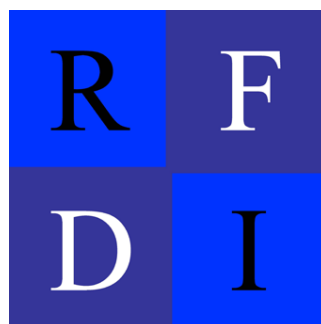




# CONCOURS CHARLES-ROUSSEAU

## **Guide à l'attention des instructeurs**

2020





# Sommaire

Propos introductif.....	2
I – Le rôle du coach avant l’inscription au Concours.....	3
1. Le recrutement d’une équipe de plaideurs .....	3
2. La recherche de financements.....	4
3. Le voyage.....	7
4. Visas.....	8
II – Le rôle du coach pendant la phase écrite.....	10
1. Guider l’équipe dans la rédaction des mémoires .....	10
2. Quelques usages « rousseauistes » dans la rédaction des mémoires.....	11
3. Le programme de jumelage.....	13
III – Le rôle du coach pendant la phase de préparation orale.....	14
1. Le déroulé d’une plaidoirie .....	14
2. L’importance du contradictoire.....	15
3. Préparer les plaideurs à l’exercice de la plaidoirie .....	16
4. Quelques usages « rousseauistes » à l’oral .....	22
5. La fin de la joute .....	25
IV – Le rôle du coach pendant la phase orale .....	26
1. Le relais de l’équipe auprès de l’organisation .....	26
2. Le relais des messages de l’organisation auprès de l’équipe.....	26
3. Le cocktail des Nations .....	27
4. Le « off Rousseau » durant la semaine des joutes .....	27
5. La soirée de clôture et l’ACA (Association des Coachs Anonymes) .....	27
V – Après la phase orale .....	29
1. Envoi des résultats .....	29
2. Attestations de participation .....	29
3. Enregistrement dans l’annuaire des anciens plaideurs et anciennes plaideuses ....	29

## PROPOS INTRODUCTIF

Ce Guide a été réalisé par un groupe d'instructeurs<sup>1</sup>, anciens instructeurs et juges au Concours Rousseau, sous la supervision du Bureau du RFDI.

Il ne peut se lire qu'en lien étroit avec le Règlement du Concours, qui est parfois rappelé ici mais doit impérativement être lu par les instructeurs et tous les membres de l'équipe, qu'il s'agisse de la phase écrite ou orale. À chaque étape du Concours, il vous appartient de vous y référer, comme le font d'ailleurs les organisateurs et les juges.

Vous vous apprêtez à vous lancer dans l'aventure du Concours Rousseau en menant une équipe de plaideurs et plaideuses jusqu'à son terme. Comme tous les concours de plaidoirie, le Concours Rousseau, qui existe depuis 1986, a ses spécificités. La principale est qu'il s'agit d'un concours scientifique plus que d'un concours d'éloquence, bien que la qualité orale et la capacité à convaincre demeurent des critères déterminants. C'est la raison pour laquelle la phase écrite, consistant dans l'écriture de deux mémoires (en demande et en défense), est fondamentale, à l'instar du caractère contradictoire des débats.

Au cours de l'année universitaire, le rôle de l'instructeur (ou « coach », dans le vocabulaire du Rousseau) est amené à varier. Ce Guide présente ces différents rôles en donnant au passage quelques astuces destinées aux nouveaux coachs – de la part des anciens.

En cas de difficulté ou pour toute question après avoir consulté le Règlement du Concours, n'hésitez pas à contacter le RFDI : [rfdi@rfdi.net](mailto:rfdi@rfdi.net)

Bonne lecture !

---

<sup>1</sup> Les rédacteurs sont Tiphaine DEMARIA, Arnaud LOBRY, Raphaël MAUREL, Éloïse PETIT-PREVOST-WEYGAND, Isis RAMIREZ GODELIER, Edoardo STOPPIONI, Aurélie TARDIEU, Élodie WEIL.

# I – LE ROLE DU COACH AVANT L’INSCRIPTION AU CONCOURS

Le coach recrute une équipe (1), recherche des financements (2), organise les trajets vers le lieu de la phase orale ainsi que le logement de l’équipe sur place (3), et enfin vérifie que l’équipe dispose des bons visas pour s’y rendre (4).

## 1. Le recrutement d’une équipe de plaideurs

La phase de sélection des futurs plaideurs est la première étape du Concours dans la mesure où il peut être pertinent de faire participer les étudiants à la recherche de financements ainsi qu’à la préparation du Concours avant l’inscription officielle. Cela peut permettre de mesurer le niveau de motivation et d’implication des étudiants tout en les familiarisant avec le Règlement et l’organisation globale du Concours. Mais quand, qui et comment sélectionner les plaideurs ?

### *a. Quand sélectionner ?*

Cette sélection peut avoir lieu avant la sortie officielle du cas pratique dont la parution peut varier, généralement de début septembre jusqu’à début novembre. L’ouverture de la sélection sera souvent conditionnée par les dates de rentrées respectives des étudiants qui peuvent parfois être tardives. Il est donc nécessaire de préparer le recrutement dès que possible afin de garantir un maximum de temps à la préparation scientifique qui sera conséquente. Néanmoins, il n’est pas impossible d’attendre la parution du cas pratique pour décider de sélectionner une équipe, si le thème est particulièrement porteur au regard des matières enseignées aux étudiants de votre université. Le *timing* est donc libre, à vous de décider si vous souhaitez impliquer vos étudiants avant ou après la parution du cas. Sachez en tout cas que la pratique est très diverse ; certaines universités recrutent leur équipe bien avant la publication du cas, ce qui permet d’anticiper les démarches de financement, tandis que d’autres attendent la publication.

### *b. Qui sélectionner ?*

Le principe, et puisque le cas pratique oppose généralement une partie requérante à une partie défenderesse, est de recruter quatre plaideurs (article 6(1) du Règlement). Cela permettra de constituer deux couples qui s’opposeront durant les entraînements et les joutes. En revanche, il peut être dérogé à ce principe (voir article 1(3) du Règlement) et il est possible, à titre exceptionnel, de ne sélectionner que deux ou trois plaideurs. Il arrive en effet qu’un candidat se désiste, que le nombre de candidats ne soit pas suffisant au départ ou alors que le niveau des candidats soit insuffisant pour participer à un concours de haute exigence scientifique. Soyez préparé à toute éventualité. Attention cependant : si, à titre exceptionnel, votre équipe est composée de seulement deux plaideurs, par exemple, il n’existe pas de régime dérogatoire quant à l’organisation de la semaine de joutes. Ainsi, toutes les équipes sont traitées de la même manière au moment de la génération du calendrier des joutes, et il est possible que ce calendrier s’avère un peu dense pour une équipe composée de seulement deux plaideurs. Le RFDI vous recommande donc de sélectionner, comme le Règlement l’indique, des équipes de quatre plaideurs dans la mesure du possible.

Au regard du niveau d'exigence du Concours, il est recommandé de sélectionner des étudiants ayant suivi des enseignements en droit international : à vous, dans tous les cas, de juger de leur niveau et de leur capacité à intégrer la matière.

### *c. Comment sélectionner ?*

D'abord, communiquez un maximum à propos du Concours auprès des étudiants susceptibles d'être intéressés à participer. Il est des universités où la notoriété du Concours est publique et ce dernier est parfois même intégré à certains parcours pédagogiques. Ce n'est pas le cas de toutes. Sans connaissance des tenants et aboutissants du Concours, de ses vertus pédagogiques et professionnalisantes, les étudiants risquent de ne pas présenter leur candidature. Cette phase de communication pourra vous éviter de constituer une équipe restreinte par la même occasion. Profitez des rentrées solennelles pour présenter le Concours. Ensuite, sélectionner des plaideurs nécessite de connaître leurs qualités scientifiques et orales, mais également leur niveau de motivation, et leurs capacités à travailler en groupe. Pour cela, l'envoi d'un CV, des résultats universitaires précédents et d'une lettre de motivation peut être utile.

Vous pouvez également, ou à la place, leur demander de vous envoyer une courte argumentation autour d'un cas pratique ou d'un point juridique que vous leur aurez soumis. Cela peut permettre de jauger leur niveau rédactionnel en vue de la rédaction des mémoires ; si le cas pratique de l'édition en cours n'est pas encore paru, vous pouvez par exemple leur soumettre le cas de l'année précédente en leur demandant de choisir chacun un point de droit à défendre.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, il est recommandé de les écouter s'exprimer à l'oral lors d'une entrevue de motivation et de connaissances ou d'une sélection formelle. Libre à vous de choisir la forme de sélection que vous désirez, cela peut varier d'un entretien classique à un exercice de plaidoirie (vous pouvez par exemple leur demander de plaider le point qu'ils ont rédigé) ou un test de connaissances. Cette sélection est le plus souvent réalisée en consultation avec le ou les enseignants chargés de la matière s'ils souhaitent s'investir dans le Concours. Une fois votre choix fait, vous pouvez enfin porter votre décision à la connaissance des plaideurs et commencer les autres phases.

## **2. La recherche de financements**

La recherche de financement semble être une énorme montagne à gravir, sertie de multiples sentiers plus denses les uns que les autres, mais il n'en est rien ! Si elle constitue une étape cruciale, elle n'est pas insurmontable, mais doit se faire très tôt.

Cette quête comporte deux étapes : l'établissement d'un budget prévisionnel (a) et l'identification de potentiels commanditaires ou partenaires publicitaires (b).

### *a. Le budget prévisionnel*

Ce document doit être clair, mais pas forcément précis au centime près puisque les montants des postes financiers peuvent évoluer jusqu'avant votre départ, voire, ne pas correspondre exactement aux prévisions après le concours. Il vaut mieux présenter des fourchettes réalistes que de se retrouver avec un manque que l'équipe devra compléter.

La meilleure méthode est alors de construire un tableau avec chacun des postes identifiés ainsi que les recettes et dépenses afférentes. Au vu du déroulement du concours à ce jour, les principales dépenses sont : le transport, l'hébergement, les repas, l'impression des plaidoiries...mais cette liste n'est pas exhaustive !

Prenons un exemple avec ce budget fictif :

POSTES FINANCIERS	RECETTES	DÉPENSES 5 personnes <sup>2</sup>	
		Non demandées	Demandées
Frais d'inscription			700 €
Billets d'avion A/R		2303,39 €	
Frais de déplacement divers		287 €	
Hébergement		1117 €	
Frais de repas		375,70 €	
Apports personnels <sup>3</sup>	38,81 €		
<b>Organismes ou partenaires sollicités</b>			
Université	1600 €		
Faculté de droit et de science politique	1600 €		
Laboratoire de recherche	582,94 €		
Service Relations internationales	761,34 €		
Master 2	200 €		
		<b>4083,09 €</b>	<b>700 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4783,09 €</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES = 4783,09 €</b>	
<b>(total Recettes = total Dépenses)</b>		<b>(total Dépenses = total Recettes)</b>	

Lors de la présentation aux futurs partenaires publicitaires ou bailleurs de fonds et partenaires, il faudra veiller à accompagner le budget d'une présentation du concours. Le plus utile est alors de le faire sous forme de questions/réponses. Si vous souhaitez parrainer des étudiants, que souhaiteriez-vous savoir ? Pour vous aiguiller en voici quelques-unes : en quoi consiste le concours Rousseau, quels sont ses objectifs, quels avantages en retirent les étudiants ou vous à y participer... N'hésitez pas à accompagner cette présentation d'une petite photo de l'équipe et de vous inspirer des témoignages et explications présente sur le site du concours !

N'hésitez pas à faire figurer dans votre budget prévisionnel que vous vous êtes tournés vers plusieurs bailleurs de fonds. Cela permet parfois de démontrer le sérieux de votre projet et le futur bailleur de fonds n'aura pas alors l'impression que vous dépendez entièrement de lui. Il sera peut-être plus enclin à vous aider, voire à contacter directement d'autres organismes.

<sup>2</sup> Si votre équipe est « coachée » par deux instructeurs, le budget sera nécessairement plus élevé.

<sup>3</sup> Pour certains financeurs publics, il peut être utile de faire apparaître une partie d'auto-financement.

### *b. Les commanditaires, bailleurs de fonds et partenaires publicitaires*

Le principe du mécénat n'est pas toujours bien exploité ni même bien connu selon les cultures. Cependant, il permet à beaucoup d'équipes de réunir les fonds suffisants pour pouvoir s'inscrire au concours puis à s'y rendre et vivre sur place.

Les bailleurs de fonds (qui sont surtout des partenaires publics) auxquels tout un chacun pense en premier lieu sont : l'université, la faculté, le service des relations internationales, les enveloppes budgétaires des diplômés de vos étudiants... C'est tout à fait normal et il faut commencer très tôt à vous tourner vers eux. N'hésitez pas à discuter avec les structures, car parfois c'est le bouche-à-oreille ou un tel connaissant un tel, qui permet le financement des équipes.

Il existe également beaucoup d'autres mécènes, surtout pour un concours tel que le Rousseau. N'hésitez pas à vous rapprocher des institutions administratives ou collectivités territoriales présentes autour de votre université, des diverses fondations (de l'Université, des grandes entreprises locales...), des organisations internationales en fonction du sujet du cas proposé, des cabinets d'avocats (c'est un concours de plaidoiries ne l'oubliez pas !), des entreprises publiques ou privées de manière générale, ou encore à créer des cagnottes ce qui permettra à vos grands-parents ou à d'illustres inconnus de prendre part à votre projet (attention : certaines prélèvent des pourcentages sur votre recette !).

Afin d'être considéré comme porteur d'un dossier sérieux et finançable, il vous faudra  vendre votre projet , montrer en quoi il est important dans le parcours de vos étudiants comme au sein du vôtre. L'expérience acquise pendant ces quelques jours a souvent révélé des compétences encore inconnues pour le(s) coach(s), mais aussi les plaideurs. Un des atouts est également de  le rendre visible . N'hésitez pas à créer un petit blogue ou une page sur un réseau social avec l'avancée pas-à-pas de vos aventures avant/pendant/après le concours, le tout pourquoi pas associé à une cagnotte en ligne ! La tenue à jour des informations relayées est alors primordiale, car elle permettra à vos soutiens de s'identifier à votre cause et d'ajouter, qui sait, les 10 euros manquants.

Enfin, une fois le concours passé, faire un petit compte-rendu à vos différents commanditaires est parfois une obligation, mais dans le cas contraire, il est toujours agréable de savoir que son investissement a été productif. Pas seulement en termes de victoire, mais également du point de vue de l'acquisition d'une expérience inoubliable et formatrice. Vous pouvez alors vous rendre en personne ou constituer un petit dossier (photo, anecdote), et si vous avez créé une page ou un blogue, écrire un petit épilogue et une liste de remerciements. Cela peut également ouvrir la porte à de futurs financements *via* les mêmes commanditaires ou partenaires publicitaires.



### 3. Le voyage

Il faut évoquer d'abord la question du trajet (a) puis celle du logement (b).

#### a. Les trajets

Il vous faut anticiper à la fois le voyage jusqu'au pays où a lieu le Concours et les différents trajets qu'il vous faudra effectuer sur place.

En ce qui concerne le voyage en tant que tel, n'hésitez pas à vous rapprocher de comparateurs de voyage (attention, certains prélèvent des frais de dossier !), mais également d'agences de voyages. Si votre université prend en charge une partie du coût, il se peut qu'elle puisse passer une commande *via* une agence spécialisée. Si vous prenez l'avion et réservez vos billets vous-mêmes, n'oubliez pas d'utiliser une session « anonyme » sur votre moteur de recherche préféré lorsque vous faites le tour des prix : ainsi, les prix augmenteront moins vite...

Une fois les billets acquis, vérifiez également les règles de douane : vous ne pouvez souvent pas apporter n'importe quoi n'importe où ! Il vous faut être attentifs aux législations locales, qui vous interdisent parfois de rapporter certaines spécialités locales (voir *infra* la section sur le cocktail des Nations).

Vous devez planifier les trajets de votre équipe en tenant compte des imprévus. En effet, il arrive que lors de la semaine de concours, votre équipe soit amenée à se rendre sur plusieurs lieux de réception (lieu de plaidoiries, lieu de cocktail, lieu de sorties...). Le téléchargement d'applications de géolocalisation (service parfois gratuit même à l'étranger) vous permettra de ne pas arriver en retard ! Des applications gratuites comme *MappsMe* permettent également de télécharger des cartes précises sur votre téléphone portable, accessibles hors ligne et utiles pour effectuer sans internet des recherches d'itinéraires.

Le fait d'être plusieurs à faire le même trajet est parfois un avantage, car il permet de bénéficier de réductions. Privilégiez alors les commandes en groupe plutôt qu'individuelles. N'hésitez pas à mutualiser avec d'autres équipes, si vous arrivez à l'aéroport en même temps qu'une autre équipe, partagez les taxis si vos destinations sont proches.

Attention : une fois sur place, soyez très vigilants, car chaque année des équipes sont victimes d'escroqueries de la part des taxis, des bus ou autre – selon les pays d'accueil du Concours.

#### b. Le logement

Le concours Rousseau, c'est le presque zéro-intimité pendant une semaine ! Maintenant que vous le savez, vous pouvez plus sereinement chercher un logement pour toute l'équipe. Pour certaines éditions, le comité local d'organisation parvient à négocier des prix pour que toutes

les équipes soient logées au même endroit ; dans ce cas le RFDI signalera aux participants que le concours aura lieu dans tel ou tel hôtel. Nous vous recommandons, dans cette hypothèse, de saisir sans hésiter cette occasion : non seulement cela vous épargnera un temps de recherche non négligeable, mais en outre l'ambiance de la semaine de joutes est toujours meilleure lorsque les équipes logent au même hôtel. L'organisation de la réservation relèvera toutefois de la responsabilité des équipes.

Dans le cas où il n'y a pas de logement à tarif négocié pour toutes les équipes, c'est-à-dire la plupart du temps, vous devriez privilégier un emplacement proche du lieu de tenue des plaidoiries principales. Si ce n'est pas possible, prévoyez le moins de changement de transports, car l'optimisation du temps est essentielle durant cette semaine stressante par bien des aspects.

En termes de choix, l'hôtel est souvent un peu plus cher que les appartements-hôtels qui vous permettent en plus de bénéficier d'une cuisine (non négligeable concernant les frais de repas) ou encore les appartements sous-loués *via* des plateformes qui se multiplient sur internet.

Si vous optez pour un appartement, regardez bien les horaires d'entrée et de sortie pour ne pas vous retrouver à attendre plusieurs heures sur le trottoir, mais également les services inclus (internet, linge de lit, serviettes). Cela vous permettra d'alléger vos valises et de vous éviter quelques frayeurs techniques.

#### **4. Visas**

Avant tout chose, vérifiez toujours l'état des relations diplomatiques de votre État avec celui d'accueil, et ce, jusqu'à la veille du départ. Il serait dommage de se voir refuser l'entrée après plusieurs heures de voyage.

Les formalités administratives sont indiquées soit sur les sites des ministères de votre État, soit sur ceux de l'État d'accueil. Des « fiches pays » sont souvent disponibles et rassemblent un grand nombre d'informations qui vont au-delà du simple visa : vaccination(s), règles vestimentaires, règles sanitaires...

L'obtention d'un visa nécessite fréquemment la réunion de plusieurs documents qui sont parfois difficiles à obtenir. Le RFDI est là pour vous procurer, sur demande, l'ensemble des documents afférents au concours (lettre d'invitation, attestation de paiement des droits d'inscription...), mais non ceux concernant votre établissement ou votre administration (attestation, ordre de mission...). Alors ne tardez pas à vous en occuper ! Nous vous conseillons de commencer les démarches en amont de votre inscription afin d'identifier les documents nécessaires. Une fois réunie et votre inscription validée, il est recommandé d'envoyer sans tarder votre demande. Plus d'une équipe est restée à quai alors que leur participation avait été validée, les mémoires écrits et envoyés : faute de visas, le voyage n'a pu se faire.

Le RFDI ne saurait assez insister sur l'indispensable anticipation sur ce dossier...

## II – LE ROLE DU COACH PENDANT LA PHASE ECRITE

Pendant la phase écrite, qui se déroule au sein de chaque université participante, le coach aide l'équipe à préparer ses observations écrites (1) et peut s'inspirer des habitudes du Concours en la matière (2). Le programme de jumelage (3) permet soit d'échanger avec une autre équipe dont l'instructeur serait plus expérimenté, soit de donner des conseils à une équipe moins expérimentée.

### 1. Guider l'équipe dans la rédaction des mémoires

Le rôle du coach pendant la phase écrite du Concours consiste en plusieurs tâches.

D'une part, il participe avec les plaideurs à la discussion générale sur les problèmes soulevés par l'exposé des faits. Cette discussion peut prendre plusieurs formes, mais l'expérience semble indiquer que la meilleure option consiste en l'organisation régulière de réunions d'équipe afin de poursuivre la discussion jusqu'à la date à laquelle les mémoires doivent être remis (habituellement en mars). De telles réunions peuvent être l'occasion d'aborder les réponses possibles aux problèmes de droit soulevés par l'exposé des faits ; les éléments que les mémoires devraient intégrer et leur organisation ; les points restant à traiter et à approfondir en vue de la remise des mémoires, etc.

D'autre part, le coach peut aussi guider les plaideurs dans les recherches qu'ils mènent lors de la rédaction des mémoires. Le coach peut ainsi suggérer aux plaideurs des sources bibliographiques afin d'étayer les arguments de droit que les plaideurs développeront à l'appui de leurs prétentions. À cette fin, si cela est possible, des réunions en bibliothèque peuvent être utiles.

Le dernier aspect fondamental du rôle du coach, à ce stade, est la supervision des mémoires. Cette supervision doit se concentrer sur la manière dont sont présentés et articulés les arguments soutenus par l'équipe, afin de rendre la démonstration aussi claire et solide possible sur les plans juridique et logique. À cet égard, un certain nombre de rappels des aspects formels et des usages « rousseauistes » relatifs à la rédaction du mémoire seront développés dans le point suivant du Guide.

Il est nécessaire de rappeler que le coach ne doit en aucune manière se substituer aux plaideurs dans la rédaction des mémoires. En conséquence des recommandations formulées ci-dessus, cela signifie que le coach ne doit pas rédiger le mémoire ni intervenir lui-même dans la rédaction des mémoires de quelque façon que ce soit. L'article 14 du règlement proscrit clairement une telle intervention du coach. Le Concours est à destination des étudiants : la formulation d'arguments et la rédaction des mémoires à leur place n'ont non seulement aucun intérêt, mais vont surtout à l'encontre du but et de l'esprit même du Concours...et du Règlement. Une lourde pénalité est encourue en cas de manquement à cette règle : conformément à l'article 7 § 2, sous c), un retrait de 10 à 25 points sur la note attribuée au mémoire peut être infligé à l'équipe contrevenante.

Cela étant, la supervision des mémoires n'interdit pas de signaler aux plaideurs les problèmes que peut soulever la présentation ou l'absence d'un argument dans la démonstration, de recommander de consolider des arguments par davantage de sources, les éventuelles mises en forme erronées ou des fautes d'orthographe, mais en aucune manière le coach ne doit intervenir dans la rédaction.

Enfin, on ne saurait que trop recommander au coach d'être attentif aux dates et délais fixés dans le règlement pour la remise des mémoires. La date de transmission des mémoires au RFDI est à cet égard absolument de rigueur, le règlement prévoyant deux points de pénalité par jour de retard pour chaque mémoire (art. 7 § 2, sous a) et l'exclusion à partir de cinq jours de retard. Il est vivement recommandé au coach d'organiser la supervision des mémoires en fonction de la date de remise fixée par le calendrier du Concours, de manière à pouvoir les transmettre au plus tard à cette date.

Les dates de transmission des questions d'éclaircissement de l'exposé des faits et des mémoires préliminaires, pour les équipes concernées, sont également importantes et doivent être pleinement prises en compte par le coach.

## **2. Quelques usages « rousseauistes » dans la rédaction des mémoires**

Les mémoires contiennent l'ensemble des prétentions des parties demanderesse et défenderesse pour les problèmes de droit soulevés par l'exposé des faits. Les mémoires sont évalués et notés par les correcteurs selon les critères fixés à l'article 5 § 10 du Règlement : il s'agit de la qualité et de la pertinence du traitement des questions abordées dans le mémoire ; du raisonnement et de la prise en compte de contre-arguments ; des sources et de la recherche documentaire ; de la présentation formelle et de la langue française écrite. C'est la prise en compte de l'ensemble de ces éléments qui déterminera la note des mémoires de l'équipe.

Nous nous intéresserons ici principalement aux éléments relatifs aux sources, à la recherche documentaire et la présentation formelle, le reste étant fonction du travail fourni par votre équipe et de votre supervision.

Concernant les sources et la recherche documentaire, la qualité du mémoire sera évaluée en fonction de la pertinence des références mobilisées à l'appui de l'argumentation. Il convient d'indiquer en notes infrapaginales et conformément aux canons académiques en vigueur de l'État d'origine de votre institution, les références des sources soutenant les arguments avancés par cette partie. Le critère est bien plus la pertinence que le nombre de références : des références multiples et convergentes consolident certainement un argument ou une affirmation, mais ce n'est pas nécessairement le nombre de ces références qui permettra au mémoire d'obtenir une meilleure évaluation. Le critère reste avant tout la qualité et la pertinence des sources et de la recherche documentaire. Vous veillerez également à relire la partie du Règlement relative au plagiat et à sa sanction.

Il est important de préciser que les sources figurant dans les notes infrapaginales doivent se suffire à elles-mêmes : le règlement interdit de faire apparaître dans ces notes, d'autres éléments que des références ou des renvois aux sources documentaires (article 5 § 4). Les éléments d'explication, les citations ou les commentaires ne peuvent y apparaître : si vous estimez nécessaire de faire apparaître de tels éléments issus des sources documentaires dans les mémoires, cela doit donc être dans le corps du texte. Seule exception : peuvent apparaître en note infrapaginale, les traductions de citations figurant dans le corps du texte qui seraient dans une langue autre que l'anglais.

S'agissant de la présentation formelle, il convient de distinguer les exigences de forme figurant à l'article 5 du règlement du Concours, des usages de la rédaction. Ce point du Guide n'a pas vocation à répéter les dispositions du règlement en ce qui concerne la forme des

mémoires, mais il peut contenir des conseils utiles pour la mise en application de ces dispositions.

En tant que coach, il vous est indispensable de vous référer aux éléments de mise en forme figurant dans ces dispositions. Il est également important de sensibiliser les membres de votre équipe à ces exigences de forme dès le début du travail de rédaction des mémoires. Il peut être utile de demander à vos plaideurs de commencer la rédaction de leur mémoire selon le format exigé à l'article 5, afin de limiter le risque que les correcteurs des mémoires en charge de les évaluer et de les noter, n'identifient une mise en forme contraire à cet article. Ce faisant, vous limiterez les risques que votre équipe se voit infliger des pénalités aisément évitables, ceci à plus forte raison que le nombre d'infractions peut augmenter sensiblement le nombre de points de pénalité sanctionnant ces erreurs aux termes de l'article 7 du règlement.

Parmi ces règles de forme, il est nécessaire d'insister sur le fait que le mémoire ne doit pas dépasser 30 pages, dans le respect des marges précisées par le Règlement (article 5 § 3). Ces 30 pages comprennent le corps du texte, la conclusion, les annexes et les références, et doivent être numérotées de manière distincte des pages liminaires. Le principal conseil qui peut être prodigué à cet égard consiste à recommander aux membres de votre équipe de travailler dès le début de la rédaction selon ce format contraint. Au sein de chaque binôme responsable de la rédaction d'un mémoire, vous devriez veiller à ce que ce format de 30 pages maximum soit respecté dès le début, afin de ne pas prendre le risque de contrevenir à cette règle de forme et subir une perte de points en conséquence (6 points par page). Cette limite de pages imposée dès le début aura sans doute pour effet d'obliger à présenter les arguments de manière plus synthétique, ce qui devrait affiner en principe la démonstration. À l'inverse, un mémoire trop court pourra être considéré comme insuffisant par les correcteurs, et l'équipe pourrait être disqualifiée sur ce fondement : un mémoire de moins de 20 pages de texte effectif ne sera jamais jugé satisfaisant.

Parmi les usages du Concours dans la rédaction des mémoires, il faut également mentionner la formulation des titres. Les étudiants ont souvent tendance à rédiger des titres « universitaires », c'est-à-dire courts et analytiques. Ceux-ci ne sont pas vraiment adaptés à l'exercice, car il s'agit de convaincre des juges dans le cadre d'une simulation de procès : les titres doivent donc être limpides et argumentatifs, quitte à ce qu'ils soient plus longs que ce que les usages académiques recommandent. Ils peuvent comprendre directement les mentions des articles ou dispositions dont la violation est alléguée. Ainsi, on préférera toujours le titre « I. L'État *A* a méconnu l'article 6 §1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en mettant en danger la vie des ressortissants de l'État *B* » à « I. La question de l'article 6§1 du Pacte ». Il ne faut pas non plus hésiter à faire apparaître dès les titres la logique de l'argumentation, par exemple lorsqu'elle est présentée à titre subsidiaire : « 2. Subsidiairement, la requête n'est pas recevable, car l'État *A* n'a aucun intérêt à agir ». Certaines équipes ont l'habitude d'utiliser certaines formules faisant apparaître une gradation dans le degré de subsidiarité des arguments ; par exemple « C. À titre infiniment subsidiaire, l'État *B* peut se prévaloir de circonstances excluant l'illicéité ». Cela n'est pas une obligation.

On insistera enfin sur l'importance de la qualité de la langue française, qui, pour rappel, est l'un des critères pris en compte pour l'évaluation et la notation des mémoires. La supervision du coach est ici essentielle, afin d'inviter les membres de l'équipe à corriger d'éventuelles erreurs d'orthographe ou des problèmes de syntaxe, de grammaire, etc... tout en respectant les dispositions du règlement sur la non-intervention de l'instructeur (article 14).

### 3. Le programme de jumelage

Le jumelage des équipes consiste à associer deux universités en les mettant en lien au plus tôt dans l'organisation du concours pour créer un dialogue enrichissant entre les équipes et, plus spécifiquement, entre des instructeurs chevronnés et des néophytes.

Pourquoi envisager le jumelage ?

Vous n'avez aucune expérience du Concours : vous êtes instructeur et n'avez jamais exercé cette fonction ni celle de plaideur dans ce concours, vous pouvez avoir besoin de vous adresser à une personne ayant déjà participé. N'hésitez pas à demander de participer au programme même si votre université est inscrite au concours depuis sa création – le précédent instructeur n'est peut-être pas joignable – ou si vous avez déjà participé à d'autres concours – les règles varient sensiblement d'un procès simulé à l'autre. Cela vous permettra d'avoir un interlocuteur plus aguerri pendant toute la durée du Concours, et, arrivé sur place...vous connaîtrez d'avance une équipe ou au moins un instructeur !

Vous avez une expérience du Concours : vous avez déjà été plaideur ou instructeur et l'exercice vous a plu, sinon vous ne seriez pas là... Vous voulez donc que cette expérience profite au plus grand nombre dans une ambiance agréable et que le cercle des Rousseauistes s'élargisse. Les nouveaux participants ont besoin de vos lumières et votre soutien ! Il s'agira de répondre à leurs questions pratiques qui ne trouvent pas forcément réponse dans ce Guide, de leur prodiguer quelques conseils sur la manière d'entraîner les plaideurs, sur le calendrier...voire, pour certaines équipes dont l'accès aux ressources bibliographiques est difficile voire impossible, de leur transmettre quelques documents aisément téléchargeables grâce aux services de votre université. Il ne s'agit pas d'une charge ultérieure mais d'une disponibilité pour aider les équipes ayant moins de ressources.

Comment procéder au jumelage ?

Rien de plus simple. Lors de votre inscription vous sera adressé un courriel pour vous inviter à rejoindre le programme. Il suffira d'adresser un courriel en ce sens à l'adresse indiquée. Un membre du RFDI vous mettra en contact avec l'équipe partenaire.

Le RFDI envisage de proposer spontanément aux équipes les plus jeunes de participer au programme de partenariat, pour que cette opportunité ne soit pas laissée de côté mais que son potentiel soit exploité pleinement. Cela n'implique aucunement que les équipes qui n'ont pas été contactées directement ne sont pas éligibles.

Le RFDI vous recommande, peu importe votre situation, de ne pas hésiter à profiter de ce programme, qui rapproche les équipes, est souvent d'une aide précieuse pour les « nouveaux » instructeurs et demeure une expérience humaine enrichissante pour les instructeurs plus aguerri !

### III – LE ROLE DU COACH PENDANT LA PHASE DE PREPARATION ORALE

Une fois les mémoires rendus au RFDI et évalués par les correcteurs, conformément aux modalités indiquées dans le Règlement, les équipes sont réparties, en fonction des notes attribuées aux observations écrites, en plusieurs groupes et sous-groupes. Le système de répartition est détaillé par l'article 6 (2) du Règlement. Les notes de mémoires n'étant connues ni des équipes, ni des juges (y compris les juges de mémoires qui ont corrigé des versions anonymisées), les juges ne savent pas plus que vous quel est le « classement » du groupe dans lequel vous vous situez. Tout ce dont il faut vous préoccuper est donc...la plaidoirie en elle-même !

Lors de cette phase décisive, le coach est souvent très impliqué : les mémoires rendus, il s'agit de les « transformer » en plaidoiries, qui ne doivent en aucun cas constituer une lecture des observations écrites, mais être construites en choisissant les éléments les plus probants ou qui font le plus débat entre les parties. Les plaideurs ne pourront de toute façon pas plaider *tout* le mémoire : il faut faire œuvre de stratégie argumentative et insister sur les éléments importants, sachant que les juges veilleront toujours à ce que les questions faisant le plus débat sur le plan juridique soient traitées, au besoin en posant des questions. Par ailleurs, une fois les mémoires adverses reçus, il faudra adapter les plaidoiries pour y répondre précisément, ce qui implique que les premiers entraînements se font « à blanc » contre le mémoire de ses co-plaideurs.

Nous souhaitons mettre l'accent sur plusieurs points dont certains sont en partie des rappels du Règlement : le déroulé d'une plaidoirie (1), l'importance du contradictoire (2), la préparation des plaideurs à l'exercice (3), quelques usages du Concours à l'oral (4) et la fin de la joute (5). Ces points ne couvrent pas l'ensemble du Règlement que nous ne saurions assez vous inviter à lire et à relire, en particulier l'article 6 concernant la procédure orale : TOUT est dans le Règlement.

#### 1. Le déroulé d'une plaidoirie

Les équipes se retrouvent devant la salle attribuée avec une avance confortable. Dix minutes sont imposées par le Règlement, mais on peut conseiller un peu plus (*cf.* les travées labyrinthiques de certaines institutions). Lorsque celle-ci est ouverte (généralement, par le greffier), le demandeur faisant face aux juges se positionne à droite et le défendeur à gauche. Les plaideurs pourront alors s'installer à leur table respective. L'instructeur et éventuellement les autres membres de l'équipe prendront place à l'arrière de la salle (il est suggéré que l'instructeur s'installe suffisamment en recul de ses étudiants afin d'éviter toute tentation de communication). Le greffier remplira la feuille de joute contenant les informations essentielles, en se déplaçant vers les équipes (noms, ordre de passage, temps de parole accordé à chacun dans les limites du Règlement).

Lorsque les juges (trois dans la première phase) pénètrent dans la salle, l'assistance se lève. Les juges doivent également remplir un formulaire, il faut donc compter quelques minutes avant le début effectif de la plaidoirie. Le président (qui est au milieu) prendra alors la parole brièvement afin d'annoncer le nom de l'affaire, éventuellement effectuer quelques rappels réglementaires, et surtout d'appeler le demandeur à présenter ses observations.



Les participants débutent alors leurs plaidoiries. Le décompte des minutes restantes est annoncé par le greffier à l'aide d'un panneau (de manière décroissante, donc), en tenant compte du temps annoncé au greffier en début de joute (en principe, 20, 15, 10, 5, 2, 1, 0). Les plaideurs doivent donc régulièrement regarder le greffier, et lui faire un signe (un léger hochement de tête suffit) afin de lui confirmer avoir pris connaissance de l'information. Celui-ci est bienveillant, souvent en période d'examen, épargnons-lui une luxation.

Les juges vont interrompre régulièrement les candidats afin d'éclairer leurs arguments et d'évaluer leurs connaissances en droit international. Il n'y a pas de règles strictes concernant ce point (mais on peut s'attendre approximativement à 7 à 10 questions par plaideur). Au-delà du nombre, le président tente d'assurer une certaine équité entre les candidats et de permettre aux candidats de prouver leur connaissance et leur maîtrise du dossier. On se souviendra que, lors des répliques et dupliques, les plaideurs ne sont interrogés que s'ils n'épuisent pas leur temps de parole.

À la fin du temps accordé, le président remerciera le candidat et appellera le ou la suivante. Une fois debout face aux juges, il lui est conseillé d'attendre que le Président lui accorde la parole (soit oralement, soit par un signe), car les juges sont souvent plongés dans leurs notes pendant quelques instants.

Les plaideurs se voient souvent accorder du temps supplémentaire. Quelques minutes tout au plus, mais il ne faut pas hésiter – dans la limite du raisonnable – à les demander au Président (qui peut aussi les proposer de lui-même). Cela permet de terminer un argument, de résumer les points qu'on n'aura pu développer et/ou de conclure. La totalité des minutes supplémentaires sera, par souci du contradictoire, rendue à la défenderesse, qui ne pourra pour la même raison bénéficier de plus de temps que ses prédécesseurs. Certains présidents décident d'intégrer ce temps d'office au compte des défendeurs, attention donc de bien prendre l'information en note afin de savoir si ces minutes doivent être demandées en cours de plaidoirie, ou si elles ont déjà été décomptées (cela peut être assez déstabilisant).

On notera que, durant le temps de la plaidoirie, les communications entre candidats et instructeurs sont strictement interdites (y compris les gestes, toussotements et assimilés). Les plaideurs d'un même binôme peuvent communiquer, mais uniquement par écrit. De manière générale, toute réaction – même non verbale – jugée excessive ou inappropriée sera remarquée (en mal) par les membres du jury. Après un avertissement, une pénalité sera imposée.

## **2. L'importance du contradictoire**

L'analyse des mémoires adverses est cruciale dans la préparation d'une plaidoirie. En effet, celle-ci ne peut porter que sur les arguments qui divisent encore les Parties, et présente une forte dimension stratégique. Aucun nouvel argument ne peut être soulevé (ce qui se comprend aisément), sauf pour répondre à un argument de la Partie adverse. En résumé, les choses se présentent ainsi, A étant le demandeur, B le défendeur.

(1) En exceptions préliminaires, le demandeur à l'instance est considéré comme le défendeur sur ce point particulier. Pour A, il conviendra donc de répondre, de manière anticipée, aux exceptions soulevées par B dans ses exposés écrits. Ainsi, A ne s'étendra pas sur des exceptions qui ne sont pas soulevées par B, même si elles figuraient initialement dans le mémoire de A. En effet, B est tenu par les arguments de son mémoire et ne pourra les

mentionner. Ainsi, si A a soulevé de manière anticipée dans son mémoire qu'il existait bien un « différend d'ordre juridique » entre les Parties ; mais que B n'a en rien soutenu l'inverse, ce point de devra être abordé ni par A, ni bien entendu par B qui ne peut exposer de nouveaux arguments. En revanche, si B a soulevé le « défaut d'intérêt à agir » de A ; mais que ce dernier n'avait pas prévu cette manœuvre dans ses exposés écrits, A pourra (cela est même conseillé) procéder à une argumentation sur ce point à l'oral.

(2) Sur le fond, la situation est similaire étant entendu que A retrouve son rôle de demandeur et B celui de défendeur. Ainsi, si A soulève une violation de l'article 74 d'une convention applicable ; mais que B n'avait, lors de la rédaction de son mémoire, nullement anticipé ladite violation, B pourra y répondre. En revanche, si B a soulevé dans son mémoire des arguments en défense relatifs à l'article 74, mais que A n'a pas relevé cette violation dans son mémoire, ni A ni B ne pourront développer cette violation. Au mieux, le représentant de B constatera qu'aucune violation de l'article 74 n'a été soulevée par ses (« chers », voire dans ce cas « très chers ») contradicteurs.

(3) La question du contradictoire se poursuit pour le second tour de plaidoiries. En réplique, A ne pourra répondre qu'aux arguments soulevés *à l'oral* par B. En duplique, B ne pourra répondre que sur les points évoqués par B pendant sa réplique.

On notera que la situation (1) est transposable à tous les cas dans lesquels le défendeur supporte le risque de l'argument, lorsqu'il avance positivement quelque chose (circonstances excluant l'illicéité, faute de la victime, nullités en droit des traités notamment). Précision importante, rien n'interdit aux participants de *développer* un argument présent dans leur mémoire ; d'évoquer un argument dans un ordre différent de celui du mémoire ou même d'en présenter un nouveau en réponse à une question d'un juge. Il n'est pas rare qu'une idée particulièrement pertinente, même si elle ne figure pas dans les exposés des contradicteurs, soit soulevée d'office par un membre du jury.

Les juges et organisateurs sont très attachés au contradictoire, et son irrespect peut entraîner des conséquences très négatives sur l'équipe (à mesure que sa violation est volontaire/importante), d'autant qu'ayant les mémoires à l'avance et sous les yeux, il est finalement assez aisé de le déceler. L'évaluation du contradictoire a d'ailleurs officiellement intégré le Règlement en 2019 (voir ci-après).

On conseillera enfin aux équipes s'estimant lésées par le développement non réglementaire d'un nouvel argument par leurs contradicteurs d'avoir le « beau-rôle » et de ne pas s'insurger outre mesure lors de la joute. Pourquoi ne pas souligner « l'absence de cet argument dans les exposés écrits de nos chers contradicteurs » avant d'y répondre, malgré tout.

### **3. Préparer les plaideurs à l'exercice de la plaidoirie**

Sous forme de FAQ, on peut évoquer plusieurs questions : le support de la plaidoirie (a), ce qu'il est possible et souhaitable d'amener en plaidoirie (b), l'importance d'un classeur bien organisé (c), les grandes catégories de questions des juges (d) et enfin quelques techniques non exhaustives de préparation à l'usage du coach (e).

#### *a. La plaidoirie : avec notes, sans notes, et quelles notes ?*

C'est à vous de déceler et de jauger au mieux les capacités de vos plaideurs. Il n'y a aucune règle relative aux notes au Concours Rousseau : les plaideurs peuvent venir avec un classeur (ou cartable au Québec) rempli comme avec un post-it en guise de notes. À chacun sa méthode.

Certains plaideurs se sentent plus à l'aise s'ils n'ont aucune note autre que le plan de leur exposé ; d'autres ont besoin de quelques brèves notes tandis que d'autres – la majorité – préfèrent rédiger quasi-intégralement leur plaidoirie. Bien entendu, un plaideur qui se présentera sans aucune note, déroulera le fil de sa plaidoirie sans quitter les juges des yeux et parviendra à reprendre le cours de sa démonstration malgré les questions impressionnera bien plus qu'un plaideur qui se contentera de lire un papier sans regarder son auditoire. Le tout est de trouver le bon équilibre : il est tout à fait possible, avec un peu d'entraînement, d'avoir une plaidoirie totalement rédigée pour se rassurer, mais de paraître ne pas la lire. L'essentiel n'est finalement pas là : les plaideurs doivent **connaître** leur plaidoirie, c'est-à-dire en maîtriser le sens, la logique, les « tiroirs » dont ils peuvent faire l'économie en cas de manque de temps. Peu importe donc que les notes soient abondantes ou inexistantes.

Dans tous les cas, la réplique et la duplique sont des exercices qu'il n'est pas possible de préparer en amont : mis à part quelques points qui auront pu être anticipés et rédigés à l'avance en prévision – ce qui n'est pas toujours apprécié des juges – il s'agira d'improviser à partir de quelques notes prises pendant la plaidoirie adverse ou la réplique adverse.

La plupart du temps, les plaideurs apportent au pupitre, ou lutrin, un exemplaire de leur plaidoirie, des conventions pertinentes, ainsi que quelques fiches thématiques ou d'actualité dont ils sont sûrs qu'ils auront besoin en cas de question. Le restant (autres notes, fiches de jurisprudence, éventuels ouvrages) peut être déposé sur la table attenante au lutrin, afin de ne servir qu'en cas de besoin. En cas d'oubli, il est toujours possible pour le plaideur de retourner à la table chercher un document, et ce, même une fois la plaidoirie commencée.

Il est important que les plaideurs ayant choisi d'avoir des notes aient conscience qu'elles doivent être leurs alliées et non un fardeau. Rien de pire qu'un plaideur qui tourne les pages agrafées de sa plaidoirie, bute à la lecture et doit se pencher pour mieux lire, car elle est imprimée en police 10. Les entraînements doivent être l'occasion de tester différentes possibilités pour que la lecture, si lecture il y a, soit totalement fluide et paraisse ne pas en être une.

Il est à cet égard hautement recommandé :

- De rédiger en police 14, 16 voire 18. Certains plaideurs savent qu'ils lisent une page en police 18 en exactement une minute (par exemple !), ce qui leur donne un avantage dans la gestion de leur temps ; en cas de manque de temps ils peuvent résumer d'une phrase plusieurs pages et savoir exactement combien de minutes ils ont « gagné ». Les simulations en entraînement peuvent permettre à chaque plaideur de trouver son rythme, de mieux maîtriser son débit et de mieux se connaître.
- De marquer des nuances et d'aérer la plaidoirie. Les plaideurs doivent savoir qu'ils peuvent ne pas avoir le temps de tout plaider, d'autant que leurs plaidoiries préparées devront intégrer le contradictoire. Les idées principales ou conclusives peuvent être indiquées en gras, afin qu'en cas de temps raccourci le plaideur puisse simplement s'y reporter en sachant que l'essentiel est dit ; au contraire les exemples et idées

accessoires peuvent être indiqués en italique, en retrait ou en police plus réduite : il s'agit alors de « tiroirs » utiles que l'on peut développer si peu de questions sont posées, et que l'on peut ignorer sans couper le fil de la plaidoirie si le temps manque. Certains plaideurs anticipent également le manque de temps en prévoyant une phrase ou deux qui résume telle ou telle idée importante qu'ils risquent de n'avoir pas le temps de développer. La phrase est dans ce cas soit retenue par le plaideur, soit notée en marge de la plaidoirie.

- D'éviter le superflu : les éventuelles notes de bas de page ne devraient contenir qu'une date, l'intitulé d'une affaire ou une définition en cas de question, mais ne pas obliger le plaideur à se pencher pour se demander si elles sont utiles ou non.
- De ne pas agraffer sa plaidoirie et de l'imprimer sur un seul côté de la feuille : cela n'est pas très écologique, mais un plaideur qui retourne sa page pour lire le verso se trompe une fois sur deux ou sur trois, et se perd dans son raisonnement. S'il glisse simplement la page lue vers le côté d'un geste de la main pour dévoiler la suivante, il limite considérablement ce risque.
- De paginer sa plaidoirie, en cas de chute ou de bourrasque imprévue...

*b. Le matériel à apporter en plaidoirie : classeur (cartable), livres, papier et montre*

Les plaideurs sont libres du matériel qu'ils emportent avec eux à la barre, sous réserve des dispositions du Règlement sur les appareils numériques et les éventuelles pièces supplémentaires à transmettre aux parties (voyez le Règlement). En général, les plaideurs apportent au moins leur plaidoirie, le mémoire adverse (le cas échéant sur ordinateur), leur propre mémoire imprimé, une montre ou un chronomètre et une bouteille d'eau. La plupart du temps, ils apportent également un classeur (voir le point suivant) et parfois un ouvrage. L'utilité des ouvrages à la barre est néanmoins à discuter : en cas de question, les plaideurs qui décident d'ouvrir un livre pour y trouver une réponse perdent généralement entre 30 secondes et 2 minutes, à moins d'avoir anticipé la question et d'avoir placé un post-it directement à la bonne page (ce qui est assez improbable – et dans ce cas, autant apprendre la réponse). Pendant ce temps précieux, les juges ont tout le loisir de préparer une nouvelle question dont la réponse ne sera pas dans l'ouvrage. Il peut bien sûr être utile d'apporter un dictionnaire des termes juridiques ou un recueil de textes conventionnels ou de jurisprudence, à condition d'en maîtriser le contenu et de savoir chercher rapidement à l'intérieur.

Avant d'arriver à la barre ou à leur retour, les plaideurs devraient pouvoir disposer du matériel nécessaire à la prise de notes et à l'échange (en silence) avec leur coéquipier(ère) : papier de brouillon en quantité suffisante, crayons en état de marche semblent le minimum. Des ouvrages peuvent être également amenés en salle de plaidoirie, permettant, pendant la plaidoirie adverse, de vérifier un point de droit, une définition, ou encore les faits d'une affaire en vue d'une réponse. En revanche, il n'est vraiment pas utile de venir avec une valise pleine d'ouvrages pour impressionner les contradicteurs : les plaideurs n'auront au mieux pas le temps de rechercher le bon ouvrage et d'y trouver ce qu'ils y cherchent, et au pire perdront des minutes précieuses pendant lesquelles ils ne sont plus attentifs à la plaidoirie en cours. Il est souvent souhaitable de privilégier les codes, recueils de jurisprudence et un ou deux manuels que les plaideurs ont l'habitude d'utiliser (avec un post-it menant directement à l'index pour éviter de perdre du temps, par exemple).

### *c. Le classeur bien organisé est l'ami du plaideur*

Le classeur / cartable au Québec (ou autre objet du genre) peut être le meilleur ami comme le pire ennemi du plaideur. Si les plaideurs optent pour la première option, ils doivent le tenir rigoureusement à jour dès la phase de préparation.

S'il est bien organisé, il peut comprendre, avec les intercalaires pertinents et par exemple, des notes de jurisprudence (notamment les affaires citées au cours de la plaidoirie ou dans les observations écrites), des résumés d'articles de doctrine, des fiches de définition de certains concepts, des fiches de droit comparé, des fiches comprenant des listes d'exemples (par exemple lorsque le plaideur avance l'existence d'une coutume), des fiches thématiques sur tel ou tel point en cas de question précise ou encore des éléments de plaidoirie qui n'ont pu être intégrés par manque de place, mais qui peuvent être mobilisés en réponse à une question.

Le classeur / cartable ne fait pas tout : le plaideur doit le maîtriser pour éviter de s'y perdre à la première question. Par ailleurs, un plaideur qui a parfaitement organisé son travail et trouve rapidement le bon document pour répondre à une question sera généralement moins bien noté que le plaideur qui **connaît** la réponse et n'a pas besoin d'une fiche pour répondre, mais sera toujours mieux considéré que le plaideur qui n'a anticipé aucune question et n'est capable ni de répondre ni de trouver la réponse dans une fiche qu'il aurait préparée !

### *d. Les critères de notation des plaideurs*

Vous devez savoir que les plaideurs sont évalués selon 5 critères, notés entre A et F à chaque fois. Ces notations permettent ensuite à chaque juge d'attribuer une note sur 100 à chaque plaideur. Ces critères sont : (1) la présentation générale de l'exposé oral ; (2) la connaissance du droit international public ; (3) le raisonnement et les réponses aux questions des juges ; (4) la prise en compte des arguments adverses et (5) les observations finales (si applicables).

#### (1) Présentation générale

La présentation générale recouvre en particulier la manière de s'exprimer, qui peut être évaluée négativement par le concours de plusieurs éléments : gesticulations excessives (balancement, danse d'un pied sur l'autre, marche autour du pupitre, agitation conduisant à faire tomber des objets ou la plaidoirie...), tenue vestimentaire inadéquate, attitude peu respectueuse des contradicteurs ou des juges, débit de parole excessif ou au contraire soporifique, ou encore placement de voix inapproprié (si les juges n'entendent pas les plaideurs, cela est problématique ; si au contraire l'ensemble des usagers du bâtiment les entend, cela est également problématique).

Il est recommandé de former les plaideurs à la retenue : les effets de manche ne sont pas spécialement recommandés au Concours Rousseau, qui est avant tout un concours scientifique. Rechercher une élocution posée et une gestuelle sobre tout en étant dynamiques est l'idéal ; pour ce faire, les instructeurs peuvent s'inspirer de quelques techniques.

#### (2) Connaissance du droit international public

Il s'agit, logiquement, d'un critère prépondérant. Pour tester ces connaissances, les juges poseront des questions de fond aux plaideurs, en s'adaptant à leurs niveaux. La difficulté des questions oscillera donc entre les connaissances de base de tout étudiant en droit international

général et des connaissances plus poussées. Il n'est en tout état de cause pas question « d'enfoncer » les étudiants qui ne maîtriseraient pas suffisamment le droit international. Aussi, il est tout à fait possible, au cours d'une plaidoirie, qu'un plaideur plus fragile ne soit pas questionné de manière intensive sur le fond, les juges ayant jaugé son niveau de connaissances et privilégiant les questions de logique argumentative, tandis qu'un autre doit répondre à de nombreuses questions complexes de droit international.

Les questions de connaissance du droit international concernent donc soit le droit international général (sources, sujets, institutions, responsabilité), soit la jurisprudence générale, soit le droit spécial applicable. Il n'est pas rare que des questions relatives à la procédure applicable devant la Cour ou l'organe qui siège soient posées : les plaideurs sont censés maîtriser la procédure qu'ils ont engagée ! Lorsque les plaideurs démontrent leur maîtrise à l'occasion de plusieurs questions, certains juges voudront aller plus loin et les tester sur d'autres domaines du droit international, mais ils éviteront généralement de le faire lorsque le plaideur est plus fragile sur le fond. Autrement dit, expliquez bien à vos plaideurs qu'il ne faut pas fier aux apparences : un juge qui multiplie les questions de fond peut être un juge impressionné par l'agilité du plaideur...

### (3) Raisonnement et réponses aux questions

Plusieurs considérations entrent ici en compte. D'abord, les juges évaluent la logique du plaideur : lorsqu'il se contredit dans son raisonnement (par exemple en réponse à une question), la note diminuera. Les juges posent souvent des questions qui permettent de tester la capacité du plaideur à raisonner tout en restant dans sa position argumentative. Un plaideur doit en effet maîtriser la logique générale de la position de l'État ou la partie qu'il défend, comme dans la réalité. En revanche, si son argumentation est clairement erronée et que la maintenir conduit à l'évidence à se contredire, le plaideur sera évalué sur sa capacité à « s'en sortir ». Le plaideur mis en difficulté ne peut normalement pas renier ce qui est avancé dans ses observations écrites, mais peut, voire doit, faire preuve d'inventivité pour restaurer la logique argumentative (en fournissant une nouvelle interprétation, par exemple), ce qui sera hautement apprécié des juges. Un argument juridiquement ou logiquement intenable, mais qui aura été intelligemment « rattrapé » par le plaideur peut même, dans certains cas, lui apporter un avantage si le raisonnement déployé est convaincant et pertinent.

Par ailleurs, les juges peuvent considérer qu'un plaideur n'a pas suffisamment répondu à un argument adverse – qu'il ait été avancé dans les mémoires ou à l'oral. Dans ce cas, ils pourront le questionner plus avant et évaluer sa capacité à réagir.

Les « réponses aux questions » n'évaluent donc pas tant les connaissances que la manière dont les plaideurs répondront. Si le plaideur se décompose à chaque question et ne parvient pas à reprendre son rythme, la note sera peu élevée. Si au contraire le plaideur parvient à intégrer les questions dans son argumentation, à engager la discussion avec les juges tout en répondant, et à rebondir sur sa plaidoirie sans interruption manifeste et sans briser son rythme, la note – sous réserve que la réponse soit convaincante – sera plus élevée.

### (4) Prise en compte des arguments adverses

Il s'agit là de la codification de l'importance du contradictoire, point développé plus haut. Il est attendu des plaideurs qu'ils citent le mémoire adverse pour montrer leurs désaccords de

fond, qu'ils répondent précisément aux arguments adverses et qu'ils tiennent compte, dans les observations finales, de ce qui aura été dit par les contradicteurs à l'oral.

#### (5) Observations finales (si applicables)

Les « observations finales » concernent la réplique ou la duplique. Si elle est hésitante, factuelle, finit trop tôt ou trop tard et ne répond pas à la plaidoirie / réplique adverse, la note sera médiocre ; si au contraire elle est dynamique, axée sur une argumentation juridique, contradictoire et achevée dans les temps, la note sera au contraire meilleure. Elle permet parfois de départager le gagnant d'une joute. Ne négligez pas d'entraîner vos étudiants à cet exercice.

#### *e. Quelques techniques de préparation*

Il est difficile de donner des techniques universelles de préparation aux plaidoiries. Néanmoins, il existe quelques conseils généraux dont l'application a pu faire ses preuves !

En premier lieu, il faut rappeler que la plaidoirie est un art qui nécessite de s'entraîner. Le nombre d'entraînements variera évidemment en fonction de vos disponibilités, de celles des plaideurs, et de leurs besoins. Vous pouvez également faire appel à des enseignants de votre université – même non spécialistes – pour vous seconder dans le rôle de juge pour ces entraînements : ils auront souvent des idées de questions que vous n'aviez pas envisagées, et pourront encourager les plaideurs en leur donnant des conseils supplémentaires. N'hésitez pas non plus à faire appel aux anciens instructeurs et aux anciens plaideurs, qui connaissent le Concours et pourront poser des questions proches de celles qui pourraient être soulevées pendant la phase orale. Bref, il vous faut constituer un calendrier de plaidoiries (au moins une par semaine à partir du rendu des mémoires peut être considéré comme un rythme normal) et un « casting » des juges pour éviter que vous soyez systématiquement seul(e).

Pour progresser, il ne faut pas hésiter à prendre un moment pour visionner, avec les plaideurs, de « vraies » plaidoiries dans la « vraie vie ». Le site de la Cour internationale de Justice diffuse en direct les audiences pour chacune des affaires ; les vidéos sont ensuite consultables à la demande et donnent un très bon aperçu de ce qui est attendu – même si les plaidoiries devant la Cour sont plus longues, parfois un peu moins contradictoires et souvent un peu plus techniques que celles du Concours. N'hésitez pas à en visionner des extraits et à les commenter, analyser ensemble avec vos plaideurs : cela ne pourra que les faire progresser.

Par exemple, vous pouvez visionner ici les plaidoiries dans l'affaire *Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Qatar c. Émirats arabes unis)*, quant à la demande en indication de mesures conservatoires présentée par le Qatar : <http://www.icj-cij.org/fr/multimedia/5b30aeeca12d880415cfb3ea>

Une autre technique – considérée comme « cruelle » par certains plaideurs, mais d'une efficacité redoutable – consiste à filmer les plaideurs lors de la première ou de la deuxième plaidoirie d'entraînement...et à leur envoyer la vidéo (voire à la regarder avec eux !). Même si la méthode semble forte, elle est extrêmement efficace et permet généralement d'éliminer définitivement tous les tics de langage, gestes et attitudes physiques inappropriés, sans qu'il soit besoin de le rappeler à chaque entraînement. Si vous ne pouvez pas vous résoudre à une telle pratique, vous pouvez leur recommander de le faire eux-mêmes chez eux, ou les inviter à plaider devant un miroir chez eux. Les résultats peuvent être similaires si l'équipe joue le jeu.

Les filmer durant l'un des derniers entraînements peut également leur permettre de mesurer l'ampleur de leur progression et les mettre en confiance avant la phase orale ! Évitez néanmoins de programmer cela pour la toute dernière plaidoirie, dont la vidéo, si elle n'est pas optimale pour cause de stress, risque de les décourager plus qu'autre chose...

#### 4. Quelques usages « rousseauistes » à l'oral

Le Concours Rousseau a ses habitudes, héritées de plusieurs années de pratique. Vous verrez que la plupart des équipes s'y conforment : c'est aussi ce qui fait son charme. Ces usages concernent la tenue vestimentaire des plaideurs (a), la manière de s'adresser aux juges (b) et aux contradicteurs (b). Enfin, un mot sur le « joker » que constitue la note aux juges, dont il convient de ne pas abuser (d).

##### *a. Tenues vestimentaires*

Quelques mots suffisent ici à rappeler l'essentiel : le Concours est un exercice de plaidoiries simulées à haut degré d'exigence scientifique. Sans aller jusqu'à porter la robe d'avocat ou de plaideurs, il est attendu une tenue adaptée des plaideurs, à l'instar des plaideurs devant les grandes juridictions internationales. Il s'agit là d'une règle tacite de formalisme qui peut paraître un peu désuète ; sa méconnaissance peut néanmoins signifier, dans l'esprit de plusieurs juges, un manque de respect envers eux ou un défaut de prise au sérieux de l'exercice.

Il est ainsi de coutume que les plaideurs portent un costume et une cravate ou un nœud papillon, et que les plaideuses portent un tailleur ou un ensemble habillé, le tout avec des chaussures adaptées. La même règle s'applique normalement aux instructeurs et aux juges, avec un peu plus de souplesse parfois – la cravate n'est par exemple pas aussi impérative, mais reste bien souvent d'usage. En cas de chaleur excessive, les juges, qui la subiront aussi, n'hésiteront pas à autoriser les plaideurs à enlever leur veste ; dans le cas contraire, il est recommandé de la conserver durant tout le temps de la plaidoirie.

Par conséquent, conservez ces tee-shirt et pull-over aux couleurs de votre Université pour les moments de pause et de détente lors du Concours...et faites dans tous les cas en sorte que vos plaideurs ne viennent pas avec en plaidoirie !

##### *b. Prise de parole : manières de s'adresser aux juges*

La manière de s'adresser aux juges dépend de l'organe de règlement des différends devant lequel la requête est soumise (s'agit-il d'un juge de la Cour internationale de Justice, d'un arbitre, d'un membre de groupe spécial de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce ?) et de la qualité du membre (s'agit-il du président ?). En fonction de ces éléments, le plaideur s'adressera par exemple à « Madame la présidente », « Monsieur le juge », « Madame l'arbitre »...etc.

Le plaideur va être amené à interagir avec les juges à diverses occasions. Au début de la plaidoirie, le président va d'abord inviter le plaideur à prendre place, puis à prendre la parole. Il ne faudra alors pas oublier de le remercier d'un bref « je vous remercie, madame/monsieur la/le président(e) ». Après avoir remercié le président, il faut saluer tous les juges avant de se



présenter (ainsi que le greffier et les contradicteurs, la plupart du temps) : par exemple, « Monsieur le Président, mesdames/messieurs les membres de la Cour ... ».

Au cours de la plaidoirie, les juges peuvent interrompre le plaideur pour l'interroger. Dans ce cas, certains plaideurs ont l'habitude de remercier le juge qui lui a posé la question par un « Je vous remercie pour cette question, Madame la juge » (par exemple). Il n'est toutefois pas nécessaire de répéter ces remerciements systématiquement et il vaut mieux éviter de le faire. Cette technique peut permettre au plaideur de rassembler ses idées et de rechercher la réponse pendant les quelques secondes de répit générées par ces remerciements, mais les juges ne sont pas dupes et savent que des remerciements insistants peuvent masquer une absence de connaissances.

Le plaideur peut également solliciter l'attention des juges pendant ses développements. L'interpellation des juges trouve, par exemple, parfaitement sa place pour conclure une argumentation et prier les juges d'accéder à la requête des parties au litige : « Ainsi Messieurs/Mesdames les juges, nous vous prions de ... ». Toutefois, ces interpellations ne doivent pas être trop fréquentes au risque d'alourdir le style, voire agacer l'auditoire.

Au moment de conclure, le plaideur remercie à nouveau les juges de leur attention sur le même modèle que les salutations.

De manière générale, il faut retenir que les plaideurs doivent toujours s'adresser aux juges avec respect – il est possible de s'inspirer des vidéos des plaidoiries devant la Cour internationale de Justice, disponibles sur son site, pour exemple. Ce respect implique qu'il est extrêmement malvenu de couper la parole à un(e) juge, de montrer des signes d'agacement à l'amorce d'une question, de soupirer de manière manifeste pendant la plaidoirie, *etc.* Ce respect ne doit pas pour autant verser dans la déférence excessive, qui n'est ni utile ni souhaitable.

Enfin, il doit être porté une attention toute particulière au regard du plaideur : celui-ci doit accorder autant d'importance à tous les membres du panel et ne pas se focaliser sur celui ou celle qui lui semble le ou la plus sympathique ou réceptif.

### *c. Prise de parole : manières de s'adresser aux contradicteurs*

Avant que le président prenne la parole et ouvre la séance, il est d'usage que les différents plaideurs aillent se saluer, de manière informelle. Une fois la joute démarrée, les conseils de l'État demandeur et ceux de l'État défendeur ne peuvent communiquer entre eux, ni oralement ni par la voie de messages écrits. Toutefois, cela ne signifie pas que les plaideurs ne peuvent s'adresser à leurs « honorables / chers contradicteurs ». Au contraire, ils doivent à différents moments de la plaidoirie échanger et répondre à leurs arguments respectifs, toujours de manière courtoise.

Tout d'abord, pour les usages de la plaidoirie, le plaideur doit saluer ses contradicteurs avant de se présenter en début de prise de parole et remercier ces derniers pour leur attention en fin de plaidoirie. C'est également la pratique devant la Cour internationale de justice pendant les phases orales, par exemple. Pour résumer, une plaidoirie pourra débuter par « Je vous remercie, Madame la présidente. Madame la Présidente, Messieurs les juges, chers contradicteurs, je suis Maître X et c'est un honneur pour moi de représenter les intérêts de la République de Y dans l'affaire qui nous porte aujourd'hui devant vous ».

Au surplus, pendant les développements oraux, interpeler le contradicteur est une manière pour le plaideur de montrer qu'il respecte le principe du contradictoire, en répondant aux arguments développés par la partie adverse. À cet égard, il peut interroger, solliciter leur attention, voire apostropher (avec parcimonie toutefois) ses contradicteurs tout en leur jetant un rapide coup d'œil (sans tourner le dos aux juges). Il peut les désigner de différentes manières : « nos honorables contradicteurs », « nos chers contradicteurs », « l'État/ la République X », « la partie adverse ». Par exemple, le plaideur de l'État demandeur peut répondre aux arguments de la partie adverse comme suit : « Contrairement à ce que soutiennent nos honorables contradicteurs au § x de leurs développements écrits, nous sommes d'avis que... ». Il est d'usage de ne pas attaquer ses contradicteurs sur la forme de leurs observations écrites, mais uniquement sur le fond – il ne s'agit donc pas de se montrer méprisant du fait d'une erreur grammaticale, d'une coquille ou d'une pagination absente, par exemple !

Bien entendu, pendant la réplique/duplique les plaideurs pourront également interpeler leurs « honorables contradicteurs » puisque la réplique répond aux arguments soulevés pendant les développements oraux de l'État défendeur, tandis que la duplique répond directement aux arguments que l'État demandeur a avancés pendant sa réplique.

Il est cependant recommandé de ne pas être trop emphatique : si le « honorable contradicteur » est bien ancré dans les habitudes du Concours, le « mes très éminents contradicteurs » ou le « mes savants opposants » ne manquera pas de faire sourire les juges. À l'inverse, il n'est pas question d'agresser ses contradicteurs en se montrant malpoli, inconvenant, voire menaçant : n'oubliez pas que dans la « vraie vie », les conseils devant les instances internationales se connaissent, s'estiment mutuellement voire sont amis et plaident ensemble sur d'autres affaires. Dans la « vraie vie » du Rousseau, les plaideurs retrouveront probablement leurs « honorables contradicteurs » dans le café le plus proche !

#### *d. L'envoi d'une note aux juges*

Envoyer une note écrite est un art bien connu du concours Rousseau. Il s'agit d'une note imaginaire dont le plaideur garantit l'envoi à un juge, à l'issue de la joute, lorsqu'il ne connaît pas la réponse à l'une de ses questions. Le recours à cette fiction est devenu si normal que les juges et organisateurs, sans doute un peu surpris de ne jamais les recevoir, ont créé lors d'une édition passée du Concours une boîte aux lettres dédiée pour les recueillir. Celle-ci est donc susceptible de circuler durant les prochaines éditions, comme une invitation à transmettre réellement ces notes...

La note écrite remplace la réponse tant redoutée par les plaideurs : le « je ne sais pas ». Elle permet, parfois, aux plaideurs de se sortir d'une situation épineuse et d'éviter une série de questions sur le même thème auxquelles le plaideur ne saurait répondre. Elle peut donc éviter de laisser une mauvaise impression au juge s'agissant des connaissances du plaideur ; mais si le juge souhaite réellement pousser la discussion sur le point précis dont il est question, le « joker » de la note ne sera pas suffisant.

La technique de la note écrite doit être utilisée à titre exceptionnel et avec la plus grande parcimonie. Le juge n'est pas dupe : le recours à la note écrite signifie que le plaideur ne connaît pas la réponse. Une utilisation trop fréquente de cette technique ou sur une question jugée simple peut aboutir à l'inverse de l'effet recherché : laisser le sentiment que le plaideur

souhaite se soustraire des questions posées par le jury faute de connaissances suffisantes. Certains juges, lassés et devenus maîtres dans cet art, contournent l'obstacle de la note écrite en exigeant par exemple une réponse immédiate.

En somme, il s'agit d'un « joker » dont on pardonnera aisément l'utilisation sur une question jugée difficile, mais qui fera certainement très mauvais effet s'il est utilisé trop souvent. De manière générale, il est conseillé aux plaideurs de ne l'utiliser qu'une seule fois par plaidoirie, et seulement en cas de nécessité.

## **5. La fin de la joute**

À l'issue de la duplique, le Président remerciera les Parties pour leurs présentations et leur demandera de libérer la salle afin que le jury procède aux délibérations. Généralement, les équipes se saluent (*i.e.* se serrent la main) avant de venir saluer les membres du jury et le greffier ou la greffière. Il arrive qu'une photographie avec l'ensemble des participants à la joute soit prise, à l'initiative des plaideurs ou instructeurs.

Les équipes se retirent ensuite pour débriefer avec leur instructeur, dormir ou, suivant l'humeur, se diriger vers le bar le plus proche afin de profiter de quelques minutes de détente bien méritées – pourquoi pas accompagnés de l'équipe adverse !

## IV – LE ROLE DU COACH PENDANT LA PHASE ORALE

C'est souvent pendant cette phase que le coach est le plus sollicité. Il aide ses plaideurs en relisant leurs plaidoiries, en les faisant plaider en entraînement ou en réalisant des recherches complémentaires pour répondre à un nouvel argument – même si, normalement, ce travail a été effectué avant d'arriver sur place puisque les mémoires sont transmis à l'avance aux équipes. Il a aussi pour rôle de « gérer » l'équipe sur le plan logistique en s'assurant par exemple que les plaideurs dorment un minimum et ne décèdent pas de famine pendant la semaine du Concours.

Il est aussi le relais de l'équipe auprès du RFDI (1), le relais du RFDI auprès de l'équipe pendant la semaine (2). Il est chargé de prévoir une participation de son équipe au cocktail des Nations qui ouvre le Concours (3). De manière moins scientifique, le coach est aussi le relais auprès de l'équipe du « off-Rousseau » qu'il coorganise (4). Enfin, depuis quelques années, une mystérieuse *Association des Coachs Anonymes* prépare quelques divertissements en prévision de la soirée de clôture du Concours (5).

### 1. Le relais de l'équipe auprès de l'organisation

Cette étape est relativement simple puisque durant la phase orale, vous êtes l'unique relais de votre équipe auprès de l'organisation. Il est en effet nécessaire de décharger au maximum les plaideurs de ce genre de tâche durant cette période souvent chargée de stress. Ce rôle consiste à faire remonter les éventuelles questions ou doléances (mais aussi compliments) aux membres de l'organisation du Concours. L'organisation est en effet une lourde machine et les organisateurs sont souvent confrontés à des imprévus ou à des situations non envisagées. À vous de leur faire part de vos interrogations afin qu'ils puissent gérer au mieux votre accueil dans le cadre du Concours. Ainsi, n'hésitez pas à faire remonter auprès des personnes concernées tous vos questionnements relatifs au Concours...après avoir vérifié que la réponse ne se trouve pas dans le Règlement, naturellement. Ces contacts se réalisent généralement sous forme d'échanges de courriels ou sous forme physique lorsqu'il vous sera donné l'occasion de rencontrer les organisateurs.

### 2. Le relais des messages de l'organisation auprès de l'équipe

De la même manière, vous serez l'unique relais des messages de l'organisation auprès de votre équipe. Dès le début du concours a traditionnellement lieu une « **réunion des instructeurs** » durant laquelle un des organisateurs du Concours informera l'ensemble des instructeurs quant au déroulement de la semaine. À cette occasion, soyez attentif, n'hésitez pas à prendre des notes et à poser des questions. Vous pourrez également en profiter pour rencontrer les autres coachs avec lesquels il vous sera donné l'occasion d'échanger des informations durant toute la semaine. Eux aussi, parfois plus expérimentés, peuvent vous éclairer quant au déroulement du Concours. Cette réunion, qui a le plus souvent lieu le premier jour du Concours, est déterminante et est souvent (mais pas toujours) suivie d'un petit déjeuner/déjeuner/dîner des coachs à la fin de la semaine, qui permet de faire le bilan et de vous exprimer librement sur votre ressenti du Concours avec les deux ou trois organisateurs qui animent ce moment peu formel. Grâce à la réunion initiale, vous devriez être capable de rassurer les plaideurs quant à l'organisation de chaque étape de la planification de la semaine : horaires des premières joutes, universités contradictrices, moment de l'annonce des résultats...Là aussi les organisateurs seront susceptibles de vous contacter par mail ou physiquement.

Afin de transmettre correctement l'information à votre équipe, n'hésitez pas à organiser des réunions d'équipe avec vos plaideurs durant la semaine afin de leur expliquer le déroulement des événements.

### **3. Le cocktail des Nations**

Le cocktail des Nations marque généralement l'ouverture du Concours, bien qu'il puisse être organisé plus tard dans la semaine en raison de diverses contraintes. Il est un moment de convivialité réunissant toutes les équipes participantes ainsi que les organisateurs et les juges autour de spécialités locales apportées par les équipes. Traditionnellement, chaque équipe doit apporter une spécialité culinaire de son pays ou de sa région qui peut être solide, liquide, voire gazeuse. Attention néanmoins aux douanes : vous ne pouvez pas rapporter n'importe quoi n'importe où. Vérifiez en amont si vos spécialités locales sont tolérées à l'importation afin d'éviter de longues heures d'interrogatoire à propos de ce fromage considéré comme une arme chimique par les autorités aéroportuaires ! Assurez-vous aussi auprès de l'organisation locale qu'elle a prévu le matériel nécessaire (couteaux, assiettes, four, etc.).

S'il est organisé au début de la semaine, le cocktail permet de tisser les premiers liens avec le reste des participants au Concours. C'est aussi à ce moment que les membres du RFDI et les organisateurs vous adresseront leurs mots de bienvenue et qu'il sera procédé à la présentation des équipes. Vous connaîtrez ainsi les visages des équipes que vous affronterez le lendemain ou surlendemain.

### **4. Le « off Rousseau » durant la semaine des joutes**

Durant la phase orale, de nombreux événements ne sont pas prévus, ni même parfois envisagés, par les organisateurs. C'est ce qu'il est convenu d'appeler le « off Rousseau ». Le « off Rousseau » est caractérisé par des moments conviviaux, voire festifs, qui se déroulent tout au long de la semaine, à l'initiative des instructeurs, des greffiers, de quelques juges ou parfois de tout le monde à la fois. De là se constitue une organisation officieuse d'événements imprévus dans les lieux divertissants de la ville où se déroule le Concours, mais aussi parfois dans les couloirs d'un hôtel partagé ou de l'Université d'accueil. Le « off Rousseau » prend entièrement part au Concours dans la mesure où il est indispensable à son bon déroulement et participe à son côté humain caractéristique du concours Charles Rousseau.

En général, les organisateurs veillent à créer une liste comprenant les adresses courriel de toutes les instructrices et tous les instructeurs – et de l'un(e) des membres des éventuelles équipes venues sans instructeurs. Ce publipostage servira à vous organiser et à indiquer à tout le monde, par exemple, l'adresse du bistrot retenu ; mais il peut arriver que l'organisation oublie de le créer...dans ce cas, n'hésitez pas à en parler à la réunion des coachs (voir plus haut).

### **5. La soirée de clôture et l'ACA (Association des Coachs Anonymes)**

La soirée de clôture est un événement important du Concours : elle en marque la fin. C'est à cette occasion que seront remis, au cours de la soirée, les différents prix. Le Bureau du RFDI organise la soirée pour que ceux-ci soient remis tout au long du repas, entre les plats notamment, en terminant par la remise du prix Charles Rousseau de l'équipe remportant le Concours. Sont donc également annoncés les prix de plaidoirie, les prix de mémoires, ou encore les résultats des joutes de classement.

Depuis plusieurs années, il est de tradition que les instructeurs et instructrices préparent une intervention au cours de la soirée. Réunis au sein de l'Association des Coachs Anonymes (association fictive dont l'adhésion de tout nouveau coach est automatique), ils se retrouvent généralement durant la semaine pour préparer diverses surprises. L'idée est de ne pas en parler aux plaideurs.

À titre indicatif, au cours des dernières années, l'ACA a notamment :

- Rédigé un journal fictif à propos de l'affaire soumise aux plaideurs ;
- Rédigé l'opinion individuelle d'un juge fictif de la CIJ à propos de l'arrêt rendu dans l'affaire soumise aux plaideurs, dans laquelle toutes les villes / universités des équipes étaient citées en jeux de mots ;
- Réécrit (plusieurs fois !) les paroles d'une chanson de culture pop actuelle en les adaptant au cas pratique, pour les chanter avec tout le monde ;
- Remis des prix spéciaux (prix de la chambre de plaideurs la moins bien rangée, prix du meilleur nœud papillon, prix du plaideur le plus hipster, prix de l'équipe qui a le plus galéré pour arriver, ...)
- Poursuivi l'histoire du cas en rédigeant une lettre secrète ou un rapport officieux qui éclaire de manière humoristique un point du cas pratique ;
- Rédigé un *Petit dictionnaire amoureux du RFDI* (accessible en ligne sur le site du RFDI sur les pages des éditions 2017 et antérieures)

À vous de vous inspirer de cette liste et/ou d'être inventifs pour poursuivre cette joyeuse tradition ! En cas de doute sur la faisabilité de vos idées, vous pouvez vous rapprocher d'un(e) membre du bureau du RFDI ou d'instructeurs plus aguerris qui vous aiguilleront.

## V – APRES LA PHASE ORALE

La suite de la phase orale est entre les mains du Bureau du RFDI, qui vous fait parvenir, dans un délai raisonnable tenant néanmoins compte d'un indispensable temps de repos, une série de documents : les résultats (1) et, sur votre demande, des attestations de participation (2). Par ailleurs, le RFDI vous invitera, ainsi que votre équipe, à intégrer l'annuaire des anciens du Concours (3).

### 1. Envoi des résultats

À la suite du Concours, l'équipe du RFDI a d'abord besoin de **prendre une pause** ! Ne vous précipitez donc pas sur vos ordinateurs pour leur poser l'éternelle question : « quand aurons-nous les résultats ? ».

Le Bureau du RFDI, qui doit souvent traverser une partie de la planète pour rentrer chez lui, fait le maximum pour vous transmettre rapidement le classement final des équipes, vos feuilles de notation des mémoires et les feuilles de joute numérisées.

Chaque juge a attribué une note et généralement rédigé un commentaire à l'attention de chaque plaideur, lors de chaque plaidoirie. Vous recevrez donc, pour une équipe complète jugée au moins cinq fois (jusqu'aux joutes de classements / quarts de finale) par trois juges, 15 feuilles de joute numérisées. Il arrive qu'il n'y ait pas de feuilles de joute pour la finale.

Classer par équipe les près de 300 à 400 feuilles de joute, les numériser et les envoyer à chaque instructeur prend du temps, surtout après une semaine d'absence où les urgences universitaires s'accumulent généralement (tout comme la fatigue des membres du Bureau, qui restent des humains). Merci d'avance pour votre indulgence sur les délais ! En général, le RFDI fait le maximum pour transmettre ces éléments dans le mois suivant la fin du Concours.

### 2. Attestations de participation

Chaque participant ayant effectivement plaidé ou été instructeur peut obtenir, si besoin, une attestation de participation au Concours Rousseau et/ou au colloque annuel du RFDI.

Pour l'obtenir, il appartient à l'instructeur (et uniquement à l'instructeur) de contacter le RFDI à l'adresse habituelle en précisant les noms des plaideurs / instructeurs qui ont besoin de cette attestation. Elle vous sera fournie rapidement.

Le RFDI insiste sur le fait que la démarche doit provenir de l'instructeur et non des plaideurs.

### 3. Enregistrement dans l'annuaire des anciens plaideurs et anciennes plaideuses

Depuis 2017, le RFDI a créé un annuaire des anciens plaideurs, juges, instructeurs...qui permet de conserver un lien et de rester en contact : <http://www.rfdi.net/a-propos-du-reseau/anciens-participants-2/>

À l'issue du Concours – généralement en même temps que l'envoi des résultats – le RFDI vous invitera à le transmettre à vos plaideurs et à le remplir. Vous n'êtes pas obligé(e) d'indiquer vos coordonnées ; intégrer l'annuaire permet néanmoins de rester en contact et de valoriser votre participation, pour l'avenir, directement sur le site internet du RFDI.

Le formulaire est actualisé environ une fois par an ; là encore, il n'est pas utile de contacter le RFDI tous les mois si vous n'apparaissez pas encore : la mise à jour est probablement prévue pour un peu plus tard. Merci pour votre patience !